



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 89 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de rencontrer un dermatologue dans le réseau public de la santé dans les Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les services publics les plus proches en dermatologie sont, pour la majorité des patients, à plus de 200 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les services à Saint-Jérôme et à Lachute n'acceptent plus de nouveaux patients;

CONSIDÉRANT le nombre important de patients nécessitant des soins pour une maladie de la peau, des muqueuses ou des phanères;

CONSIDÉRANT l'urgence de diagnostiquer de manière préventive les nombreux cas de cancer;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer les suivis adéquats auprès des patients, autant suite à un diagnostic qu'à une intervention chirurgicale;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec qu'un service en dermatologie complet et adapté au besoin du milieu soit établi au sein d'un des établissements de santé publique dans les Hautes-Laurentides.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Sylvain Pagé, député de Labelle

2018-03-13

Date de signature de l'extrait